

M. PUGSLEY: Le solliciteur général peut-il me dire le nom de la compagnie qui les détient?

M. MEIGHEN: La compagnie des emplacements de villes du Nord-Canadien, à responsabilité limitée.

M. PUGSLEY: Cela comprend l'emplacement qui a la plus grande valeur, celui de Montréal, n'est-ce pas?

M. MEIGHEN: Je ne sache pas que Mackenzie, Mann et compagnie possèdent l'emplacement de ville de Montréal.

M. PUGSLEY: Qui le possède?

M. MEIGHEN: Je ne puis renseigner la Chambre sur ce point.

M. PUGSLEY: Il me semble que le solliciteur général ne doit pas se fermer les yeux pour ne pas voir ce qui est connu de tout le monde.

M. MEIGHEN: Je ne me ferme pas les yeux.

M. PUGSLEY: L'emplacement de ville du Nord-Canadien, qui se trouve sur le versant nord du mont Royal a été acquis, s'il faut en croire les journaux du temps, par la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien ou par Mackenzie et Mann. Le terrain a été acheté par leurs employés, Davidson, McRea et compagnie, qui ont acquis tout l'emplacement du chemin de fer du Nord-Canadien, et il a été connu par tout le monde comme devant être l'emplacement de ville du Nord-Canadien. J'ose dire que cet emplacement de ville vaut plus que tous les autres emplacements de ville du Nord-Canadien réunis et qu'il rapportera des millions de dollars à Mackenzie et Mann.

M. MEIGHEN: Si l'honorable député démontre à la Chambre que Mackenzie et Mann possèdent cet emplacement de ville, je m'efforcerai, au nom du Gouvernement, d'obtenir que cet immeuble soit compris dans l'actif de la compagnie.

M. PUGSLEY: Il n'appartient pas aux membres de la gauche d'établir ce point. Qu'on me permette de demander à mon honorable ami s'il a cherché à connaître le nom de celui qui a acheté ce terrain, le nom de celui qui a fixé les bornes de ce terrain et le nom de celui qui a offert de vendre ce terrain. S'est-il informé à ce sujet? S'il ne l'a pas fait, je puis lui dire que ce terrain a été acheté par ceux qui font les transactions immobilières de la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien. L'arpentage

en a été fait par les ingénieurs de cette compagnie; ce sont les agents de Mackenzie et Mann qui l'ont mis sur le marché, et il est connu par la population de Montréal comme devant être l'emplacement de ville de la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien. Peu m'importe sous quel nom la compagnie a acquis ces terrains, que ce soit la Canadian-Northern Townsite Company...

M. MEIGHEN: Sous quelque nom que ce soit.

M. PUGSLEY: ...ou la Canadian-Northern Land Company.

M. MEIGHEN: Que l'honorable député établisse que Mackenzie et Mann possèdent ce terrain d'une façon ou d'une autre.

M. LEMIEUX: L'honorable ministre leur a-t-il demandé ce renseignement?

M. PUGSLEY: C'est une autre preuve que le solliciteur général a accepté tout ce qu'il a plu à cet avocat éminent qu'est M. Lash, qui avait reçu cet ordre du ministre des Finances, de choisir pour le lui donner, et il a pris grand soin de jeter son dévolu sur un grand nombre de terrains de peu de valeur comparativement et de conserver à Mackenzie et Mann les immeubles qui ont une très grande valeur.

M. MEIGHEN: Qu'est-ce qui constitue, au jugement de l'honorable député, une valeur relativement faible?

M. PUGSLEY: Je tiendrais la plupart de ces emplacements de villes comme étant de peu de valeur, si je les comparais avec l'emplacement de ville de Mont-Royal qu'on n'a pas compris dans les garanties données au Gouvernement comme supplément de la garantie que cette compagnie devait fournir. J'estime qu'en encourant cette garantie et qu'en participant à cette responsabilité le Gouvernement n'a certainement pas usé de la prudence raisonnable dont il aurait dû faire preuve. Je crois qu'il aurait dû accepter toutes les garanties possibles. A mon avis, on ne doit pas féliciter grandement le Gouvernement à ce propos. La presse à sa solde a félicité le Gouvernement sur tous les tons, et je comprends que les ministres s'attribuent beaucoup de mérite pour ce qu'on dit être la façon très habile en laquelle le solliciteur général a sauvegardé l'intérêt du Canada. Qu'a-t-il fait, monsieur l'Orateur? Il a rédigé une résolution par laquelle il est stipulé que la différence entre la valeur réelle de l'actif du Nord-Canadien et le chiffre des obligations, sera transférée au Gouvernement pour garantir cette avance